

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Tierschutz, Natur- und Heimatschutzgesetz (NHG), Naturschutz
Akteure	Keine Einschränkung
Prozesstypen	Parlamentarische Initiative
Datum	01.01.1990 - 01.01.2020

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Barras, François
Burgos, Elie
Clivaz, Romain
Dupraz, Laure
Eperon, Lionel
Flückiger, Bernadette
Freymond, Nicolas
Gerber, Marlène
Porcellana, Diane
Salathe, Laura
Schnyder, Sébastien
Terribilini, Serge
Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Barras, François; Burgos, Elie; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Flückiger, Bernadette; Freymond, Nicolas; Gerber, Marlène; Porcellana, Diane; Salathe, Laura; Schnyder, Sébastien; Terribilini, Serge; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Tierschutz, Natur- und Heimatschutzgesetz (NHG), Naturschutz, Parlamentarische Initiative, 1990 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Landwirtschaft	1
Tierische Produktion	1
Tierhaltung, -versuche und -schutz	3
Infrastruktur und Lebensraum	4
Raumplanung und Wohnungswesen	4
Raumplanung	4
Umweltschutz	5
Naturschutz	5
Naturgefahren	9
Gewässerschutz	9

Abkürzungsverzeichnis

UVEK	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
WTO	Welthandelsorganisation
UREK-NR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Nationalrates
RK-SR	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
UREK-SR	Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie des Ständerates
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerates
BPUK	Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren-Konferenz
ENHK	Eidgenössischen Natur- und Heimatschutzkommission
EnG	Energiegesetz
RPG	Raumplanungsgesetz
ISOS	Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
EAWAG	Eidgenössische Anstalt für Wasserversorgung, Abwasserreinigung und Gewässerschutz
GSchG	Bundesgesetz über den Schutz der Gewässer
TSchG	Tierschutzgesetz
EKD	Eidgenössische Kommission für Denkmalpflege
NHG	Bundesgesetz über den Natur- und Heimatschutz

DETEC	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
OMC	Organisation mondiale du commerce
CEATE-CN	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national
CAJ-CE	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
CEATE-CE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des Etats
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
DTAP	Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement
CFNP	Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage
LEne	Loi sur l'énergie
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
ISOS	Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
EAWAG	Institut fédéral pour l'aménagement, l'épuration et la protection des eaux
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LPA	Loi fédérale sur la protection des animaux
CMFH	Commission fédérale des monuments historiques
LPN	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Landwirtschaft

Tierische Produktion

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 27.04.2016
KAREL ZIEHLI

L'étiquetage des produits importés issus d'animaux tués fait débat au sein du parlement fédéral. L'initiative parlementaire du député UDC Pierre Rusconi (TI) vise à rendre obligatoire un étiquetage indiquant que les animaux n'ont pas été élevé dans le respect des normes suisses édictées dans la LPA. La proposition du tessinois n'a pas trouvé de consensus entre les commissions des deux chambres.

La CSEC-CN s'est, tout d'abord, prononcée en faveur du texte par 17 voix contre 6 et 2 abstentions. Elle souhaitait ainsi permettre à la population d'être mieux informée sur les produits provenant de l'étranger. De plus, elle en a profité pour déposer le postulat 14.3669 qui demande au Conseil fédéral d'élaborer un rapport de situation quant à l'étiquetage des produits importés.

La Commission de la science de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-CE) a, elle, décidé par 8 voix contre 3 et 2 abstentions de rejeter l'initiative parlementaire. Elle estime, en effet, qu'il serait trop difficile de contrôler sa juste application à l'étranger. De plus, elle considère que la loi actuelle est suffisante: les producteurs peuvent, aujourd'hui déjà, avoir recours à la déclaration facultative pour mettre en valeur leurs produits.

Par ce refus, le dossier est automatiquement retourné à la commission du Conseil national. Après avoir tout d'abord décidé d'ajourner son examen en attente du rapport résultant du postulat qu'elle avait déposé à ce sujet, la CSEC-CN a pris la décision de rester sur ses positions et de soutenir, par 16 voix contre 5 et 2 abstentions, une nouvelle fois le texte. Elle a justifié sa décision par la nécessité de protéger tant les animaux, les consommatrices et consommateurs que les paysannes et paysans suisses. Une minorité de commission s'est également formée pour appeler le Conseil national à refuser le texte.

Malgré le fort soutien de sa commission, la chambre du peuple a décidé de rejeter l'initiative parlementaire Rusconi, suivant la proposition de la minorité ainsi que de la CSEC-CE. Andrea Gmür-Schönenberger (pdc, LU) a insisté sur la difficulté de mettre une telle proposition en œuvre, tout en rappelant que cela amènerait plus de bureaucratie alors que le secteur agro-alimentaire souhaite, au contraire, la réduire. La députée lucernoise a préféré prôner une réduction de la charge administrative pour les agricultrices et agriculteurs suisses pour rester compétitif face à l'extérieur. 99 parlementaires du centre et de la droite ont suivi sa position, tandis que 87 parlementaires de tous bords ont donné leur voix à l'initiative. Trois élus de l'UDC se sont, en outre, abstenus.¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 10.10.2016
LAURA SALATHE

Im Dezember 2015 reichte der CVP-Nationalrat Yannik Buttet (VS) eine parlamentarische Initiative ein, welche fordert, dass die **Einfuhr von Halalfleisch von Tieren, die ohne Betäubung geschlachtet wurden**, stärker reguliert wird. Einerseits soll das Fleisch obligatorisch in der gesamten Verarbeitungskette als solches deklariert werden müssen, andererseits sollen die durchschnittlichen Zuschlagspreise für die Teilzollkontingente von Halalfleisch erhöht werden.

In der Schweiz ist es seit 1893 verboten Säugetiere ohne vorgängige Betäubung zu schlachten. Um aber die Religionsfreiheit nicht zu verletzen, wurde es den jüdischen und muslimischen Gemeinschaften erlaubt, im Ausland zu günstigen Zollkonditionen koscheres Fleisch bzw. Halalfleisch zuzukaufen. Diese vergünstigten Zollkonditionen für Halalfleisch werden mit der parlamentarischen Initiative in Frage gestellt. Problematisch sei laut Befürworter der Initiative vor allem, dass das geschächtete Fleisch dank den besseren Zollbedingungen, viel günstiger importiert werden könne als das übrige, nicht in religiösem Kontext geschlachtete Fleisch. Das Fleisch könne so billiger an den Endkunden verkauft werden und habe damit einen ungerechtfertigten Marktvorteil. Bisher wurde in der Gesetzgebung der Vertrieb von Halalfleisch nur bis zur ersten Stufe nach der Einfuhr geregelt. So sei es einfach, dass Fleisch auch ausserhalb der muslimischen Gemeinschaft zu verkaufen, so die Argumentation des Initianten.

Die WBK-Kommissionen des National- und Ständerates waren sich in der Vorberatung uneinig in ihrem Urteil. Die erstberatende WBK-NR hatte die Vorlage geprüft und fällte den Entschluss, sich der Einschätzung des Initianten anzuschliessen und beantragte

Ende Juni 2016 der Initiative Folge zu geben. Nach gegensätzlichem Urteil der WBK-SR, wurde die parlamentarische Initiative am Mitte Februar 2017 nochmals von der WBK-NR besprochen und noch einmal mit 13 zu 5 Stimmen bei 3 Enthaltungen befürwortet. Die Minderheit der Kommission kritisierte, dass der alleinige Fokus der Vorlage auf Halalfleisch läge.

Dieser Ansicht schloss sich die Mehrheit der WBK-SR an. Sie sah keinen Handlungsbedarf und argumentierten weiter, dass die Preisunterschiede auch darauf zurückzuführen seien, dass es sich beim importierten Halalfleisch oft nicht um Edelstücke handle, sondern es in der Regel günstigere Stücke seien. Auch die WBK-SR beriet zweimal über das Anliegen und kam beide Male (am 10.10.2016 und am 15.05.2017) zum Entschluss der parlamentarischen Initiative keine Zustimmung zu geben.²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 03.05.2017
LAURA SALATHE

Im Nationalrat war der Tierschutz bei der Diskussion um die parlamentarische Initiative **„Einfuhr von Halalfleisch von Tieren, die ohne Betäubung geschlachtet wurden“** zentraler Teil der Argumentation beider Seiten. Die Befürworterinnen und Befürworter der Initiative von CVP-Nationalrat Yannick Buttet (VS) kritisierten die qualvolle Art der Tötung bei einer Schächtung und verlangten, dass das Fleisch auf jeder Etappe des Verkaufsweges entsprechend deklariert werden solle, damit die Konsumentinnen und Konsumenten wüssten, um was für Fleisch es sich handle. Zusätzlich sollen die finanziell besseren Zollbedingungen so angepasst werden, dass kein Marktvorteil mehr bestehe.

Die Gegenseite ging zwar darin einig, dass eine Schächtung ohne vorherige Betäubung nicht den Schweizer Tierschutzrichtlinien entspreche, bemängelte aber die Umsetzung des Anliegens. Besser wäre es, wenn im Allgemeinen Fleisch, welches nicht tierschutzkonform produziert wurde, auch als solches deklariert werden müsste. So gebe es beispielsweise eine Betäubungspflicht vor der Schlachtung bis heute nur in der Schweiz, in Liechtenstein, Island, Norwegen, Schweden und Neuseeland. Es werde also viel Fleisch aus Ländern importiert, in denen keine Betäubungspflicht gelte, und die auch nach Annahme der Initiative die Art der Schlachtung nicht deklarieren müssten. Eine parlamentarische Initiative (13.449) die forderte, dass alle Produkte aus getöteten Tieren, welche nicht nach den Standards des Schweizer Tierschutzgesetzes produziert wurden entsprechend deklariert werden müssen, wurde im Vorjahr vom Nationalrat abgelehnt.

Die Abstimmung zur parlamentarischen Initiative zur Einfuhr von Halalfleisch spaltete einen Grossteil der Fraktionen. Die Fraktionen der FDP, der Grünen und der Sozialdemokraten stimmten jeweils etwa zur Hälfte dafür beziehungsweise dagegen, die Fraktionen der BDP und der SVP stimmten mehrheitlich dafür, der Initiative Folge zu geben. Geschlossen standen nur die Grünliberale Fraktion gegen sowie die Fraktion der CVP für die Unterstützung des Anliegens. Insgesamt entschied der Nationalrat mit 117 zu 40 Stimmen (bei 20 Enthaltungen) der parlamentarischen Initiative Folge zu geben.³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 15.06.2017
LAURA SALATHE

Mit annähernd identischen Argumenten wie zuvor schon in der nationalrätlichen Debatte, diskutierten auch die Ständeratsmitglieder über die parlamentarische Initiative **„Einfuhr von Halalfleisch von Tieren, die ohne Betäubung geschlachtet wurden“** des Walliser Nationalrats Yannick Buttet (cvp). Trotz gegenteiliger Empfehlung ihrer WBK entschied sich die kleine Kammer mit 22 zu 9 Stimmen (2 Enthaltungen) deutlich dafür, der Initiative Folge zu geben.⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 02.05.2019
KAREL ZIEHLI

La CSEC-CN a lancé la procédure de consultation quant à la mise en application de l'initiative parlementaire Buttet (pdc, VS) qui demande une régulation plus stricte de l'importation de la viande obtenue par abattage sans étourdissement. La commission a décidé d'intervenir par voie de révision législative, en modifiant la loi sur l'agriculture, de telle sorte que «la viande kasher et halal importée dans le cadre des contingents tarifaires partiels destinés aux communautés juive et musulmane soit déclarée comme telle». Cela permettra de fournir une meilleure information aux consommateurs et consommatrices. Elle a, par contre, décidé de ne pas intervenir sur le prix des produits importés. La procédure de consultation se termine le 23 août 2019, et permettra à la commission en charge de prendre les différents avis émanant des organisations concernées ainsi que de la société civile en compte.

Afin de pouvoir mener le changement législatif à son terme, la CSEC-CN demande aux chambres de prolonger de deux ans le délai de traitement de l'initiative.⁵

Tierhaltung, -versuche und -schutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.11.2000
FRANÇOIS BARRAS

Suite au refus du Conseil national en 1999 de modifier **la loi sur les animaux de compagnie, deux initiatives populaires ont été lancées** au cours de l'année sous revue. La première, «pour un meilleur statut juridique des animaux», émanait de la Société des vétérinaires suisses, de la Protection suisse des animaux, de la Société cynologique suisse et de la Fondation pour l'animal en droit: 120 000 signatures ont été recueillies en moins de quatre mois. La seconde, lancée par Franz Weber sous le titre «les animaux ne sont pas des choses», a elle aussi atteint rapidement les 110 000 griffes. Mais les deux initiatives ont été prises de vitesse par celle, parlementaire, du conseiller aux Etats Dick Marty (prd, TI), lancée au lendemain du vote négatif à la Chambre du peuple. Elle l'a acceptée et a chargé sa commission d'élaborer un projet de loi. Cette initiative prévoit de ne plus considérer les animaux comme des objets inanimés, légalement appréhendés comme un bien matériel. Les organisations responsables des deux initiatives populaires n'ont pas exclu de retirer celles-ci au cas où le texte Marty était accepté au parlement.⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 31.12.2002
ROMAIN CLIVAZ

Le Conseil fédéral a apporté son soutien, à fin février, aux modifications législatives préconisées par la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats (CAJ) en matière d'amélioration du statut juridique des animaux. Ces derniers ne devaient plus être considérés comme des choses mais comme une catégorie à part. Ces propositions ont pour origine une initiative parlementaire déposée par Dick Marty en 1999 et constituaient, un **contre-projet indirect aux initiatives populaires** « Pour un meilleur statut juridique des animaux » et « Les animaux ne sont pas des choses » (Iv. 01.028). C'est début mars que la Chambre haute s'est saisie du dossier. Elle a modifié le projet de sa CAJ et l'a suivie dans son rejet des deux initiatives. D'un point de vue formel, de nombreux textes légaux ont été modifiés : le Code civil, le Code des obligations, le Code pénal, la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillites. Le Conseil national a ensuite décidé dans le même sens. Les principaux changements ont été peu discutés. Concrètement, les cantons devront créer des services pour recueillir les animaux trouvés. En cas de poursuite pour dettes et faillites, il sera interdit de saisir un animal domestique. En cas de divorce, le juge pourra attribuer la propriété de l'animal à la personne qui offre les meilleurs soins. La possibilité d'obtenir une indemnité pour tort moral a fait dire à certains parlementaires que le risque de voir les indemnités atteindre des montants importants existait. Au vote final, la Chambre haute a accepté les modifications des différents textes à l'unanimité. Les conseillers nationaux ont largement accepté ces changements par 154 voix contre treize et onze abstentions.⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 15.10.2008
ELIE BURGOS

Le Conseil national a décidé de donner suite à une initiative parlementaire de la députée Barbara Marty Kälin (ps, ZH), qui demandait que la loi fédérale sur la protection des animaux soit modifiée, afin de rendre plus strictes les **conditions de transport des animaux**. La conseillère nationale demandait que les animaux destinés à l'abattage ne transitent pas vivants par la Suisse, et que les autorités douanières contrôlent les importations et les exportations d'animaux sous l'angle du respect de la législation fédérale sur la protection des animaux et des prescriptions internationales en matière de protection des animaux (Convention européenne sur la protection des animaux en transport international). Après avoir émis un avis défavorable en janvier, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats est revenue en arrière et a recommandé de donner suite à cette initiative parlementaire.⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 19.03.2009
ELIE BURGOS

En lien avec l'initiative populaire Contre les mauvais traitements envers les animaux et pour une meilleure protection juridique de ces derniers, le Conseil national avait examiné en début d'année, et préalablement aux débats ci-dessus, une initiative parlementaire de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture, qui faisait office de **contre-projet indirect**, la majorité des membres de la commission estimant que l'initiative populaire en question ne constituait pas le meilleur moyen de défendre les intérêts des animaux lésés. Selon la CSEC-CN, ce contre-projet indirect, qui permettait à la Confédération de charger les cantons de mettre en place une autorité qui défende en justice les intérêts des animaux lésés, proposait des solutions équilibrées au niveau législatif (modifications dans la loi fédérale sur la protection des animaux) et permettait d'harmoniser au mieux les dispositions du droit cantonal en la matière. Au plénum, le rapporteur de la commission, le socialiste Jean-François Steiert (FR), avait souligné que, par rapport au projet des initiants, ce contre-projet au niveau

légal donnait notamment une plus grande autonomie aux cantons dans la mise en oeuvre des intentions politiques poursuivies et respectait mieux le fédéralisme. Le plénum a finalement suivi l'avis de la minorité de la commission et rejeté ce contre-projet par 91 voix contre 64 (Verts et socialistes).⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 01.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En décembre, le Conseil national a décidé de donner suite par 87 voix contre 64 à une initiative parlementaire Bruderer Wyss (ps, AG) qui souhaite **interdire l'importation de fourrures** provenant d'animaux victimes de mauvais traitements lors de leur élevage, de leur capture ou de leur mise à mort.¹⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.12.2010
SÉBASTIEN SCHNYDER

En mars, le Conseil national a traité d'un projet de modification de la loi sur la protection des animaux élaborée par la CSEC-CN et concrétisant l'initiative parlementaire Marty Kälin (ps, ZH) ainsi que diverses initiatives cantonales visant à rendre plus exigeantes les **conditions de transports des animaux**. Le projet a donc proposé d'ajouter dans la loi une disposition interdisant, dans le cadre de transports internationaux, le transit d'animaux destinés à l'abattage autrement que par voie ferroviaire ou aérienne. Une minorité de la commission a souhaité revenir à un projet antérieur interdisant le transport des bovins et animaux à onglons seulement. La chambre basse a adopté le projet par 173 voix contre 2. Contre l'avis de la CSEC-CE, le Conseil des Etats a décidé par 19 voix contre 18 de ne pas entrer en matière. Les deux chambres ayant maintenu leur divergence, le projet a été liquidé.¹¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 01.03.2011
SÉBASTIEN SCHNYDER

Le Conseil des Etats a liquidé par 22 voix contre 12 une initiative parlementaire Bruderer Wyss (ps, AG), adoptée par le Conseil national l'année précédente, visant à interdire **l'importation de fourrures** d'animaux ayant subi de mauvais traitements. La chambre des cantons a estimé qu'une interdiction n'est pas compatible avec les accords de l'OMC et qu'un système de déclaration obligatoire, comme demandé par la motion Moser (Verts-libéraux, ZH) adoptée en 2009, garantit la transparence pour le consommateur (Mo. Moser, 08.3675).¹²

Infrastruktur und Lebensraum

Raumplanung und Wohnungswesen

Raumplanung

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 19.02.2019
MARLÈNE GERBER

Gemäss den Zürcher SVP-Nationalräten Gregor Rutz und Hans Egloff bestehen **Widersprüche und Zielkonflikte zwischen dem Schutz von Ortsbildern nationaler Bedeutung und der Förderung der Siedlungsentwicklung nach innen**. Damit das Ziel des verdichteten Bauens und somit der Schutz der Landschaften erreicht werden kann, verlangen die Nationalräte mittels parlamentarischer Initiativen entsprechende Anpassungen des Natur- und Heimatschutzgesetzes (Pa.lv. 17.525) sowie des Raumplanungsgesetzes (Pa.lv. 17.526). Konkret stören sich die Initianten am Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz von nationaler Bedeutung (ISOS), das stetig wachse und gesetzesähnlichen Charakter annehme, so dass teils ganze Siedlungen oder Quartiere faktisch unter Schutz gestellt würden. Mit Annahme der Initiative Rutz (Pa.lv. 17.525) sollen nur noch Bauwerke oder Siedlungen von aussergewöhnlicher historischer Bedeutung oder Einzigartigkeit von der Möglichkeit der baulichen Verdichtung ausgenommen werden. Die Initiative Egloff (Pa.lv. 17.526) will die Kantone von der Pflicht entheben, in ihren Richtplänen die Bundesinventare berücksichtigen zu müssen, sofern öffentliche Interessen – wozu das verdichtete Bauen gegen innen gemäss Art. 1 RPG zähle – bestünden, die dem zuwiderlaufen würden. An zwei Sitzungen im Januar und Februar 2019 gab die erstberatende UREK-NR den beiden Anliegen denkbar knapp Folge, im Falle der parlamentarischen Initiative Rutz mit 12 zu 11 Stimmen und derjenigen von Egloff mit 11 zu 10 Stimmen, wobei sich jeweils 2 Kommissionsmitglieder der Stimme enthielten.¹³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 10.10.2019
MARLÈNE GERBER

Nach der UREK-NR sprach sich die UREK-SR im Oktober 2019 mit 6 zu 4 Stimmen bei 2 Enthaltungen ebenfalls dafür aus, zwei parlamentarischen Initiativen Rutz (svp, ZH; Pa.Iv. 17.525) und Egloff (svp, ZH; Pa.Iv. 17.526) Folge zu geben, die den **Schutz von Ortsbildern nationaler Bedeutung zugunsten der Förderung der Siedlungsentwicklung nach innen lockern** wollen. Man plante, die Umsetzung mit der zweiten Teilrevision des Raumplanungsgesetzes (RPG2) zu koordinieren, was schlussendlich aber daran scheiterte, dass die RPG2-Revision beerdigt wurde.¹⁴

Umweltschutz

Naturschutz

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 03.05.1991
SERGE TERRIBILINI

Le parlement a accepté une initiative parlementaire proposée par les Bureaux des deux Chambres qui prévoit la création, à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération, d'un **fonds pour la protection du paysage**. Celui-ci se monte à CHF 50 millions prélevés sur les crédits généraux de la Confédération, et a été instauré pour une durée de dix ans. Il doit notamment être consacré au financement de mesures de sauvegarde et de gestion, en particulier en ce qui concerne les paysages ruraux traditionnels.¹⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.11.1997
LIONEL EPERON

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a décidé par 14 voix contre 2 de déposer une initiative parlementaire demandant que le **fonds pour la protection du paysage en Suisse** – approuvé par les Chambres fédérales à l'occasion du 700e anniversaire de la Confédération – soit réactivé pour une nouvelle période de dix ans à partir de l'an 2001. Une seconde enveloppe de CHF 50 millions a été requise à cet effet.¹⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 09.03.1998
LAURE DUPRAZ

Lors de la session de printemps, le Conseil national a donné suite à une initiative parlementaire de sa Ceate, demandant de prolonger, jusqu'au 31 juillet 2011, l'arrêté fédéral de 1991 qui accorde une aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels. L'initiative a également réclamé l'allocation de 50 CHF millions au **Fonds suisse pour le paysage** (FSP) pour cette période. La Ceate a souligné que le FSP remplissait ses tâches de manière efficace et non bureaucratique et qu'il utilisait les moyens financiers à sa disposition pour des tâches qui ne pourraient être assumées par un autre organisme. De plus, la commission a insisté sur les efforts de rationalité déployés par le FSP dans l'utilisation des fonds qui lui sont alloués (les frais administratifs ne représentent que 7.5% des dépenses totales). Une proposition Leuba (pl, VD) a demandé de ne pas donner suite à l'initiative, car le projet de 1991, lié à la célébration du 700e anniversaire de la Confédération, était prévu en tant qu'acte unique d'une durée limitée et précise. Le député Leuba estima que la Confédération ne devait pas se charger d'un nouveau subventionnement à une époque de déficits records. Les députés n'ont pas suivi cette proposition et se sont ralliés à la commission par 63 voix contre 34.¹⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.05.1998
LAURE DUPRAZ

Le **Conseil fédéral** a pris position sur cette initiative parlementaire. Il a salué les résultats extrêmement positifs du Fonds suisse pour le paysage (FSP), relevant l'utilité de son action au service des paysages ruraux traditionnels, l'utilisation très efficace de ses moyens financiers ainsi qu'une répartition des aides financières étendue à toutes les régions du pays. Néanmoins, l'exécutif a expliqué que malgré ces éléments positifs, la **situation précaire des finances fédérales** restait primordiale. Pour des motifs de politique financière, l'exécutif a recommandé au parlement de **rejeter l'initiative** parlementaire. Le Conseil fédéral a estimé que suite à la votation populaire relative à l'objectif budgétaire 2001 et après les économies décidées par la Table ronde, l'allocation de CHF 50 millions au FSP donnerait un signal négatif, en contradiction avec tous les efforts menés jusqu'ici pour rétablir l'équilibre des finances fédérales.

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.03.1999
LAURE DUPRAZ

Le Conseil national a approuvé l'initiative parlementaire de sa Ceate concernant une **aide financière en faveur de la sauvegarde et de la gestion de paysages ruraux traditionnels**. La plupart des députés ont reconnu le travail exemplaire accompli par le Fonds suisse pour le paysage. Or une minorité de la Ceate (PRD et UDC), le groupe UDC et une majorité du groupe radical ont recommandé de ne pas entrer en matière pour des motifs financiers. Leur requête fut toutefois désapprouvée par 133 voix contre 26. L'arrêté fédéral y relatif a été accepté par 130 voix contre 27. Il prolonge, jusqu'au 31 juillet 2011, l'arrêté fédéral de 1991 qui avait institué le Fonds suisse pour le paysage. Aussi, l'arrêté fédéral instituant un fonds d'un montant de **50 millions** de francs (sur dix ans) a été adopté par 131 voix contre 30. Le projet a recueilli 130 voix contre 32 au vote sur l'ensemble.¹⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 08.10.1999
LAURE DUPRAZ

Les **conseillers aux Etats** sont entrés en matière sur cet objet sans opposition, estimant qu'il était nécessaire de suivre la sensibilité du peuple suisse qui est favorable à la sauvegarde des paysages, en surmontant la peur d'une augmentation des dépenses (5 millions par année). La prorogation de l'arrêté accordant une aide financière a été approuvée par 25 voix contre 2. Concernant l'arrêté instituant le fonds, une minorité de la commission (radicale) demanda que l'aide soit autorisée annuellement dans le cadre du budget, à hauteur des économies correspondantes présentées par le DETEC à d'autres postes de ce budget. Les sénateurs ont refusé cette proposition, par 24 voix contre 8, jugeant que la gestion des paysages ruraux traditionnels n'était pas la tâche d'un département, mais celle de la Confédération. Au vote sur l'ensemble, le projet a été accepté par 24 voix contre 4; puis dans les votes finaux à l'unanimité par la Chambre haute, et par 147 voix contre 9 et 5 abstentions par la Chambre basse.¹⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 14.08.2008
NICOLAS FREYMOND

La commission de l'environnement du Conseil des Etats a décidé à l'unanimité de déposer une initiative de commission visant, d'une part, à prolonger pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – le **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** et, d'autre part, à lui allouer une contribution fédérale supplémentaire de 50 millions de francs équivalant au doublement du financement originel (montant total: 100 millions de francs). La commission a ainsi répondu favorablement à la demande exprimée par les responsables du fonds, jugeant nécessaire de poursuivre et même de renforcer le soutien aux activités de conservation et de restauration des paysages ruraux traditionnels pour lesquelles le FSP a été créé en 1991.²⁰

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.11.2009
NICOLAS FREYMOND

Après avoir obtenu l'aval de son homologue du Conseil national, la CEATE-CE a élaboré un projet législatif concrétisant son initiative parlementaire en faveur de la prolongation du **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – et du doublement de la contribution fédérale l'alimentant (100 millions de francs au lieu de 50). Bien qu'il tire un bilan très positif de l'activité du FSP depuis sa création en 1991, le Conseil fédéral s'est opposé à sa prorogation pour des raisons financières. Rappelant son engagement à ne soutenir aucune dépense supplémentaire si elle n'est pas compensée, le gouvernement a prévenu que, en cas d'adoption par les chambres du projet de la CEATE-CE, il prendrait des mesures compensatoires complémentaires au programme de consolidation des finances fédérales. Lors de la session d'hiver et contre l'avis du Conseil fédéral, le Conseil des Etats a approuvé, par 25 voix contre 8, l'entrée en matière. Après avoir opéré quelques modifications formelles sur proposition de leur commission, les sénateurs ont adopté à l'unanimité et sans discussion le projet de loi en faveur du renouvellement du FSP et, par 25 voix contre 3, le projet d'arrêté lui allouant un soutien financier supplémentaire de 50 millions de francs.²¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.06.2010
NICOLAS FREYMOND

À la suite du Conseil des Etats l'année précédente, le Conseil national a débattu du projet législatif en faveur de la prolongation du **Fonds suisse pour le paysage (FSP)** pour une durée de 10 ans – soit jusqu'en 2021 – et du doublement de la contribution fédérale l'alimentant (100 millions de francs au lieu de 50). Le projet de loi pour le renouvellement du FSP a été approuvé sans discussion, par 127 voix contre 34, ces dernières émanant exclusivement de l'UDC. Quant à l'arrêté fédéral relatif à l'alimentation du FSP, les députés l'ont approuvé, par 134 voix contre 32, après avoir écarté, par 126 voix contre 45, une proposition de minorité Wasserfallen (plr, BE) visant à obliger le Conseil fédéral à compenser l'augmentation de la contribution fédérale par

des coupes budgétaires. En votation finale, les deux chambres ont adopté le projet de loi, respectivement par 39 voix contre 2 et par 141 voix contre 47.²²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 28.09.2010
NICOLAS FREYMOND

L'aire forestière a fortement augmenté ces dernières années, notamment dans les Alpes (+9,1% entre 1993 et 2007), à la faveur de l'interdiction de défricher inscrite dans la **loi sur les forêts**. Or, cette évolution a conduit à des conflits concernant l'utilisation du territoire, opposant la sauvegarde des forêts à l'agriculture ou à la protection contre les crues, par exemple. Afin d'y remédier, la CEATE-CE a déposé une initiative parlementaire visant à flexibiliser la politique forestière en matière de surface en autorisant, sous réserve de conditions strictes, à déroger au principe d'interdiction des défrichements sans pour autant réduire la surface forestière totale. Après avoir obtenu l'aval de la CEATE-CN, la commission a mis en consultation un avant-projet de modification de la loi sur les forêts censé assouplir les règles relatives à la compensation du défrichement dans les régions où l'aire forestière augmente et supprimer partiellement la notion dynamique de la forêt, afin de prévenir tout risque de conflit avec les surfaces agricoles privilégiées, les zones d'une grande valeur écologique ou paysagère, ainsi que la protection contre les crues.²³

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 16.06.2011
MARLENE GERBER

In Anbetracht der gescheiterten Waldgesetzrevision sowie der Tatsache, dass die Waldfläche der Schweiz relativ kontinuierlich zunimmt, hatte die UREK-SR im 2009 eine parlamentarische Initiative zur **Flexibilisierung der Waldflächenpolitik** eingereicht. Ein Vorentwurf einer entsprechenden Änderung des Waldgesetzes war im Vorjahr in die Vernehmlassung geschickt worden. Im Februar 2011 präsentierte die UREK-SR die Konsultationsergebnisse. Die Vorlage beabsichtigt in erster Linie die Flexibilisierung des Rodungersatzes, da diese Pflicht in Gebieten mit starker Ausbreitung des Waldes immer wieder zu Konflikten mit anderen Nutzungsarten geführt hat, so auch im Bereich der wertvollen Kulturlandschaften und im Hochwasserschutz. Diese Massnahme allein wurde vom ausarbeitenden Gremium jedoch nicht als ausreichend angesehen, um die Ausdehnung der Waldfläche einzuschränken. Deshalb enthält der Vorentwurf ebenfalls Bestimmungen zur Festlegung einer statischen Waldgrenze, welche den dynamischen Waldbegriff insofern einschränkt, als dass auch ausserhalb der Bauzone eine Waldflächenzunahme unterbunden werden kann. Die Vernehmlassungsteilnehmer sprachen sich beinahe ausnahmslos für das ihnen vorgelegte Gesetzesvorhaben aus. Darunter befanden sich alle Kantone mit Ausnahme des Kantons St. Gallen, sowie auch die Konferenz der kantonalen Bau-, Planungs- und Umweltdirektoren (BPUK) und die Forstdirektorenkonferenz (FoDK). Auch der Ständerat, welcher die parlamentarische Initiative in der Sommersession als erster Rat behandelte, stand dem Anliegen positiv gegenüber und nahm den Entwurf mit zwei kleineren Änderungen an.²⁴

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 09.04.2013
MARLENE GERBER

Ständerat Eder (fdp, ZG) bemängelte die seiner Ansicht nach beinahe uneingeschränkte **Entscheidungsmacht der Eidgenössischen Natur- und Heimatschutzkommission (ENHK)** in ihrer Rolle als Gutachterin. Mit einer parlamentarischen Initiative forderte er, dass von Gutachten des vom Bundesrat bezeichneten Gremiums nicht länger nur bei triftigen Gründen abgewichen werden darf. Der ENHK solle beim Entscheid über Projekte mit Einfluss auf in den Bundesinventaren aufgenommene Objekte von nationaler Bedeutung nach wie vor eine gewichtige, aber nicht mehr allein ausschlaggebende Rolle zufallen. Stellungnahmen von demokratisch gewählten Behörden oder Gerichten sowie kantonale Interessen sollen stärker in den Entscheid einfließen. Die ständerätliche Kommission für Umwelt, Raumplanung und Energie (UREK-SR) vertrat die Ansicht, dass Gutachten der ENHK keinesfalls höher zu gewichten seien als Stellungnahmen der kantonalen Behörden. Auch sollen sämtliche Interessen in die Gesamtabwägung einbezogen werden; dies insbesondere dann, wenn es sich um Projekte im Bereich der erneuerbaren Energien handle. Auf Letztere richtete sich auch das Augenmerk des Initianten, der darauf hinwies, dass gerade diese Projekte ein aufwändiges Verfahren mit sich brächten, welches das Durchlaufen verschiedener Bewilligungsstufen und -ämter beinhalte. Die UREK-SR gab dem Anliegen mit 7 zu 4 Stimmen Folge. Diesem Entscheid folgte die nationalrätliche Schwesterkommission – wenn auch mit 13 zu 11 Stimmen bei einer Enthaltung nur knapp. Im Juni eröffnete die UREK-SR ihre Beratungen zur Umsetzung der Initiative. Dabei hörte sie neben Vertretern der ENHK und der Kantone ebenfalls die Umweltallianz, die Alliance Patrimoine und den Verband schweizerischer Elektrizitätsunternehmen an. Landschaftsschützer äusserten sich indessen kritisch zum Vorhaben. Raimund Rodewald, Leiter der Stiftung Landschaftsschutz Schweiz, sprach von einer „faktischen

Abschaffung des Landschaftsschutzes“, wenn kantonale Interessen ausreichen würden, um national bedeutsame Landschaften zu verschandeln. Zudem, so die Aussagen des WWF, hätte die ENHK in den letzten fünf Jahren immerhin zwei Drittel der 45 beurteilten Projekte im Bereich erneuerbare Energien bewilligt und die Gutachten der Kommission hätten Umweltverbände häufig zum Rückzug von Einsprachen bewegt. Solche Einsprachen könnten bei einer entsprechenden Praxisänderung wieder zunehmen. Ende Jahr wurde ein vertrauliches Gutachten des Bundesamtes für Justiz publik, worin das Amt in der geplanten Schwächung des Naturschutzes eine mögliche Verfassungsverletzung ortete.²⁵

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 16.09.2015
MARLÈNE GERBER

In der Herbstsession 2015 bewilligte der Ständerat eine Fristverlängerung zur Umsetzung der im Jahr 2013 Folge gegebenen parlamentarischen Initiative Eder (fdp, ZG) bis zur Herbstsession 2017. Die parlamentarische Initiative will die **Rolle der ENHK als Gutachterin** zur Bewilligung von Projekten (insb. solche im Bereich erneuerbarer Energien) mit Einfluss auf in das Bundesinventar aufgenommene Objekte von nationaler Bedeutung abschwächen. Die Umsetzung des Anliegens könne erst nach den Beratungen zur Energiestrategie 2050 wieder aufgenommen werden, argumentierte die vorberatende Kommission. Mit dem ersten Massnahmenpaket zur Energiestrategie werden Regelungen zum Bau von Anlagen zur Nutzung erneuerbarer Energien beschlossen. Bei den Beratungen zur Energiestrategie unterlag ein linker Minderheitsantrag der ständerätlichen Kommission, wonach von der Erhaltungspflicht für in ein Bundesinventar eingetragene Objekte nur hätte abgewichen werden dürfen, wenn der Kern seines Schutzwertes dadurch nicht verletzt worden wäre.²⁶

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 14.09.2017
DIANE PORCELLANA

La CEATE-CE a analysé l'avant-projet de **révision de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN)** visant à mettre en œuvre l'initiative parlementaire déposée par Joachim Eder (plr, ZG). Par 8 voix contre 5, elle demande la prolongation du délai de traitement pour donner davantage de poids aux intérêts d'exploitation cantonaux dans la pesée des intérêts de protection et d'utilisation pour les objets d'importance nationale, et pour préciser la valeur de l'expertise de la Commission fédérale de la protection de la nature et du paysage (CFNP) et de son homologue des monuments historiques (CFMH). La nouvelle loi sur l'énergie (LEne) permet de déroger à la règle selon laquelle un objet inscrit dans un inventaire fédéral d'objets d'importance nationale doit être conservé intact. Pour la majorité de la commission, la loi répond partiellement aux objectifs de l'initiative parlementaire. En effet, seulement les projets d'installations destinées à utiliser les énergies renouvelables y sont concernées. A contrario, une minorité estime que les articles 12 et 13 LEne traduisent la volonté du parlementaire.

Lors du passage au Conseil des Etats, la proposition de la majorité est suivie par 27 voix contre 16. La CEATE-CE dispose donc de deux ans supplémentaires pour modifier la LPN.²⁷

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE

DATUM: 23.10.2018
DIANE PORCELLANA

L'avant-projet élaboré suite au dépôt de l'initiative parlementaire relative au **rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage** a été approuvé par la CEATE-CE par 7 voix contre 5. Une dérogation à la règle selon laquelle un objet inscrit dans un inventaire fédéral d'objets d'importance nationale doit être conservé intact serait possible si des intérêts équivalents ou supérieurs de la Confédération ou des cantons s'opposent à l'intérêt de protection d'importance nationale. Les intérêts des cantons seraient ainsi davantage considérés lors de la pesée des intérêts entre la protection des objets d'importance nationale et l'utilité des projets proposés. La valeur de l'expertise de la Commission fédérale de la protection de la nature et du paysage (CFNP) et de son homologue des monuments historiques (CFMH) est précisée en droit procédural. Une minorité, par crainte d'atteinte aux objets inscrits à l'inventaire, refuse que les intérêts des cantons soient intégrés dans la pesée des intérêts.

Lors de la procédure de consultation, 13 cantons (ZH, UR, SZ, OW, GL, ZG, SO, SH, AI, GR, TG, VS, NE), la droite, le PDC et les milieux de l'énergie se sont déclarés favorables au projet de modification de la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPN). Neuf cantons (BE, NW, FR, BS, BL, AG, VD, GE, JU), la gauche, les Vert'libéraux et les organisations de protection de la nature et du patrimoine rejettent et souhaitent l'abandon de la révision. Selon eux, le projet met en danger les sites historiques et l'environnement. La loi sur l'énergie (LEne) révisée permettrait déjà l'équilibre des intérêts. Pour les cantons réfractaires, la formulation imprécise de la disposition pour tenir compte des intérêts des cantons dans la pesée des intérêts risquait de conduire à

une insécurité juridique et à une insécurité au niveau de la planification. La révision de la loi sur l'énergie permet déjà l'équilibre des intérêts.

Après un examen approfondi des résultats de la procédure de consultation, la CEATE-CE a approuvé par 8 voix contre 2 et 2 abstentions, le projet de révision de la LPN. Elle a supprimé la disposition donnant plus de poids aux intérêts des cantons lors de la pesée des intérêts. Elle a maintenu la modification qui précise que les expertises de la CFNP et de la CFMH ne constituent que l'une des bases dont dispose l'autorité de décision pour la pesée de tous les intérêts en présence.²⁸

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 30.01.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil fédéral a proposé d'approuver le projet de **modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)**. En vote d'ensemble, le Conseil des Etats a avalisé le projet par 28 voix contre 5 et 6 abstentions. Le Conseil national doit encore se prononcer.²⁹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 17.09.2019
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a, à son tour, approuvé par 118 voix contre 54 et 4 abstentions le **projet de modification de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN)**. Il a suivi l'avis de la CEATE-CN, qui proposait son approbation par 16 voix contre 5 et 3 abstentions. En vote final, le Conseil national a avalisé le projet par 130 voix contre 58 et 9 abstentions, et le Conseil des Etats par 31 voix contre 7 et 7 abstentions.³⁰

Naturgefahren

Le Conseil national rejeta également l'initiative parlementaire du groupe AdI/PEP proposant une **loi fédérale concernant les mesures préventives dans l'industrie chimique** (ou loi sur l'industrie chimique). Ce texte avait pour but de réduire les risques que constituent la production et le stockage en stipulant qu'ils devaient se faire de manière à ne pas pouvoir contaminer les eaux et les sols et à limiter au maximum la pollution de l'air. Il visait encore, entre autres, à réglementer rigoureusement la responsabilité des entreprises par l'application stricte du principe de causalité. La grande chambre a estimé qu'il était préférable que de telles règles de sécurité concernent toutes les activités mettant en danger l'environnement et non seulement l'industrie chimique. Considérant que le gouvernement s'était déjà lancé dans l'élaboration de telles dispositions, les députés ont jugé cette initiative sans objet.³¹

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 27.09.1990
SERGE TERRIBILINI

Gewässerschutz

Beat Jans (ps, BS) souhaite que la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) soit complétée afin d'**interdire l'utilisation des pesticides avérés nuisibles pour les espaces aquatiques**. Actuellement, le dépassement des valeurs écotoxicologiques et la présence de produits de dégradation de pesticides dans les eaux souterraines ou potables n'engendrent généralement pas de conséquences. Lorsque des problèmes sont signalés, les cantons peinent à identifier les responsables des apports de pesticides. Par 13 voix contre 9 et 3 abstentions, la CEATE-CN décide de ne pas donner suite à l'initiative. Les mesures existantes sont jugées suffisantes. Celles prévues dans le cadre de la politique agricole 2022+ permettront de limiter les effets nocifs des produits phytosanitaires. Une minorité soutient l'initiative.³²

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 27.08.2019
DIANE PORCELLANA

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 12.12.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

In der Wintersession 2019 befasste sich der Nationalrat mit der parlamentarischen Initiative Jans (sp, BS), welche verlangt, mittels Änderung des Gewässerschutzgesetzes den **Einsatz von Pestiziden zu verbieten, falls diese die Wasserqualität stark beeinträchtigen**.

In der nationalrätlichen Debatte argumentierte der Urheber der Initiative, dass zwar Messungen in Fliessgewässern gemacht würden und festgestellt werde, dass Pestizidwirkstoffe die Gewässerorganismen nachhaltig schädigen. Leider hätten diese Messungen aber zu wenig Folgen, so Jans. Die Pestizide würden nicht aus dem Verkehr gezogen, sondern die Trinkwasserquellen geschlossen. Die Mehrheit der UREK-NR wolle warten, bis die Agrarpolitik 22+ des Bundesrates wirksam würde; für Jans dauerte das aber zu lange, zudem sei auch noch nicht klar, ob überhaupt und welche Massnahmen im Rahmen der Agrarpolitik 22+ vorgeschlagen würden.

Bastian Girod (gp, ZH) erklärte in der Ratsdebatte die Trinkwasserqualität für akut

gefährdet. Er verwies auf ein Faktenblatt der EAWAG, welches festhalte, dass die darin gesetzten Ziele (zum Beispiel im Aktionsplan Pflanzenschutzmittel) die gesetzlichen Anforderungen noch nicht erfüllen würden. Für Girod war der richtige Zeitpunkt zu handeln nun eingetroffen, zumal der Bundesrat den beiden Trinkwasser- resp. Pestizidinitiativen keinen Gegenvorschlag entgegenstellen wolle.

Für die SVP-Fraktion sprach Pierre-André Page (svp, FR) ein Loblied auf die Schweizer Landwirtschaft. Diese mache heute schon viel gegen den Missbrauch mit Pflanzenschutzmitteln. Zudem könne sie aufgrund der vielen Restriktionen bald nicht mehr genug produzieren und dann müssten Nahrungsmittel importiert werden, wobei der Konsument nicht wisse, unter welchen Bedingungen diese produziert würden.

Anders als zuvor in der UREK-NR fand die Initiative im neu zusammengesetzten Nationalrat mit 155 zu 88 Stimmen bei 3 Enthaltungen eine Mehrheit. Sämtliche Mitglieder der SVP, sowie einige Mitglieder der FDP und CVP stimmten gegen die Initiative.

In den Medien nahm Markus Ritter (cvp, SG), Nationalrat und Präsident des Schweizerischen Bauernverbandes, Stellung und argumentierte, dass das kürzlich erlassene Anwendungsverbot des Fungizids Chlorothalonil zeige, dass das Zulassungssystem für Pestizide funktioniere. Paul Sicher, Sprecher des Schweizerischen Vereins des Gas- und Wasserfachs, widersprach dieser Aussage, indem er eine sofortige generelle Verschärfung der Zulassungen für Pestizide, ein Verbot für besonders giftige Mittel und Einschränkungen bei deren Einsatz, zum Beispiel für Private, forderte.³³

-
- 1) AB NR, 2016, S.690 ff.; Communiqué de presse de la CSEC-CE du 23.01.2015; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 26.03.2015; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 29.08.2014; Communiqué de presse de la CSEC-CN du 15.01.2016
 - 2) Bericht WBK_NR vom 17.02.17; Bericht WBK_SR vom 15.05.17; LT, 4.8.16; ZGZ, 6.8.16
 - 3) AB NR, 2017, S. 647 ff.; Abstimmung 15.499 (NR); NZZ, 4.5.17
 - 4) AB SR, 2017, S. 537 ff.; LT, NZZ, 16.6.17
 - 5) Communiqué de presse de la CSEC-CN du 02.05.19; Communiqué de presse – CSEC-CN – 12.05.18; Procédure de consultation: avant-projet de la CSEC-CN – Initiative parlementaire Buttet 15.499; Rapport de la CSEC-CN_15.499_12.04.19
 - 6) FF, 2000, p. 1000 s., 1268 s. et 4634 s.; TG, 18.8.00 (première initiative); LT, 17.11.00 (initiative Weber); BO CE, 2000, p. 529 ss.
 - 7) Presse du 28.2.02; BO CE, 2002, p. 65 ss. et 937; BO CN, 2002, p. 1252 ss. et 1704; FF, 2002, p. 6060.
 - 8) BO CN, 2008, p. 1550; NZZ, 15.10.08 (CSEC-CE).
 - 9) BO CN, 2009, p. 531 ss.
 - 10) BO CN, 2010, p. 1782 ss.
 - 11) BO CN, 2010, p. 19 ss. et 1845 s.; BO CE, 2010, p. 939 ss. et 1239 ss.
 - 12) BO CE, 2011, p. 49 ss.
 - 13) Medienmitteilung UREK-NR vom 19.2.19; Medienmitteilung UREK-NR vom 22.1.19; AZ, SGT, 22.2.19
 - 14) Medienmitteilung UREK-SR vom 11.10.19
 - 15) BO CE, 1991, p. 286 ss.; BO CE, 1991, p. 339; BO CN, 1991, p. 682 ss.; BO CN, 1991, p. 845; FF, 1991, 1, p. 1404 s.; FF, 1991, 3, p. 1253; presse du 1.3., 22.3. et 4.5.91
 - 16) NZZ, 14.11.97
 - 17) BO CN, 1998, p. 447 ss.
 - 18) BO CN, 1999, p. 379 ss.
 - 19) BO CE, 1999, p. 767 ss.; BO CE, 1999, p. 990; BO CN, 1999, p. 2296 s.; FF, 1999, p. 7905 s.; FF, 1999, p. 8037
 - 20) Presse du 25.6 (CEATE) et du 14.8.08.
 - 21) FF, 2009, p. 6853 ss. et 6867 ss. (CF); BO CE, 2009, p. 1122 ss.
 - 22) BO CN, 2010, p. 988 ss. et 1156; BO CE, 2010, p. 747.
 - 23) FF, 2010, p. 5472; CEATE-CE, communiqué de presse, 15.9.10.
 - 24) BBl, 2011, S. 4397 ff.; AB SR, 2011, S. 683 ff.
 - 25) Medienmitteilung UREK-SR vom 18.1. und 26.5.13; Medienmitteilung UREK-N vom 10.4.13; SGT, 5.4.13; TA, 11.4.13; NZZ, 17.4.13; SGT, 7.12.13; vgl. auch Mo. 12.3069 (FDP/Liberale) und Mo. 12.3151 (BDP).
 - 26) AB SR, 2015, S. 884 f.
 - 27) BO CE, 2017, p. 623; Rapport CEATE-CE du 17.8.17
 - 28) Communiqué de presse CEATE-CE du 20.3.18; Communiqué de presse CEATE-CE du 23.10.18; Communiqué de presse CEATE-CE du 29.3.18; FF, 2018, p.347s; Rapport sur les résultats de la consultation ; LT, 9.7.18
 - 29) BO CE, 2019,p.163s; FF, 2019, p.1325s
 - 30) BO CE, 2019,p.998; BO CN, 2019, p.1619s; BO CN, 2019, p.1992
 - 31) BO CN, 1990, p. 1649 ss.
 - 32) Communiqué de presse CEATE-CN du 27.8.19
 - 33) AB NR, 2019, S. 2247 ff.; AZ, NZZ, 13.12.19